

Référence : SAJ/N/2024/1

LE PRESIDENT

Vu la déclaration « Grande mobilisation pour les valeurs de la République » du 22 janvier 2015 ;

Vu le Plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine 2023-2026 ;

Vu la circulaire de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche NOR : ESRS2400723C du 9 janvier 2024 ;

Considérant la lettre de mission du référent « racisme, antisémitisme » ;

DECIDE

Article 1

Monsieur Didier CHAVRIER est désigné en qualité de référent « racisme, antisémitisme » à compter du 1^{er} janvier 2024. Cette désignation prendra fin à l'entrée en fonction d'un(e) nouveau/elle Président(e).


Article 2

Monsieur Didier CHAVRIER assurera les activités fixées dans la lettre de mission, laquelle précise également ses droits et obligations.

Article 3

La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé.

Fait à Orléans, le 1^{er} janvier 2024



Éric BLOND